Le Point information jeunesse

Cette structure est ouverte à tous les jeunes de 12 à 25 ans.

Le PIJ, c’est quoi ?

C’est un lieu de ressources documentaires, d’information et de relais à destination des jeunes qu’ils soient collégiens, lycéens, étudiants, salariés ou demandeurs d’emploi. La structure se tient également à la disposition des parents, des enseignants, ainsi que des travailleurs sociaux.

On y trouve quoi ?

- un accueil gratuit, anonyme et sans rendez-vous pour tous les jeunes de 12 à 25 ans
- une écoute et des conseils sur tous les domaines : enseignement, formation, emploi, logement, droit, santé, loisirs, vie quotidienne…
- des outils de recherche mis à disposition : documents, téléphone, ordinateurs, internet, photocopieur…
- un accompagnement et une aide aux projets individuels ou collectifs
- le suivi de dispositif dédiés aux jeunes : bourse au permis de conduire, le Pass Jeune Citoyen, formation BAFA, le Service National Universel…
- une aide à la recherche de stage (y compris pour les élèves de 3ème), de babysitting, d’un job pour les vacances d’été ou d’hiver.

Horaires d’ouverture

- Mardi : 14h à 18h30
- Mercredi : 9h30 à 12h et 14h à 18h30
- Jeudi : 14h à 18h30
- Vendredi : 9h30 à 12h et 14h à 18h30

- Samedi : 9h à 12h

Chaque demande fera l’objet d’une réponse spécifique et adaptée. La prise de rendez-vous indispensable pour tout entretien, accès à Internet, mise à disposition d’un ordinateur ou de documentation.

Prochain événement

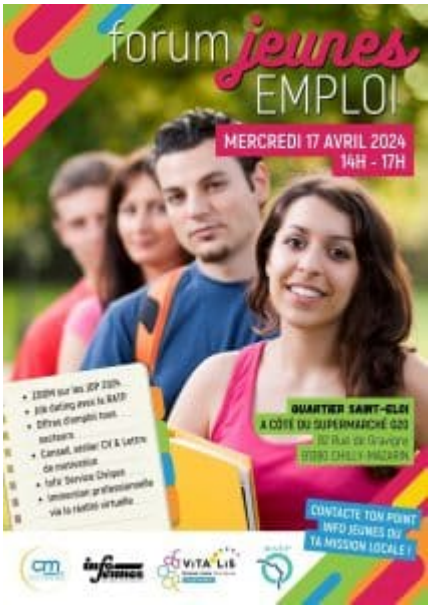

Contact

Direction de la Jeunesse et des Sports
Cité administrative
31, avenue Pierre Brossolette
Tél : 01 69 10 37 00
Formulaire de contact

Point Information Jeunesse
Parc de l’Hôtel de ville
Place du 8-mai 1945
Tél : 01 69 34 39 38

En savoir +

Le PIJ
Vitalis
Meif
Le CIDJ
Alliance Prévention
91fm
Forum jeunes emploi

Les dispositifs

À la rencontre des collégiens

Depuis la rentrée des vacances d'automne, le Point Information Jeunesse (PIJ) de la Ville a instauré un nouveau rendez-vous d'information et d'orientation un mardi par mois au Collège Les Dînes Chiens.

Conseils, orientation, découverte métiers, tous les collégiens qui le souhaitent peuvent venir à ce rendez-vous, de 12h à 14h dans une salle de permanence. Ils pourront y suivre une présentation thématique animée par la responsable du PIJ, Lydia Mehannek, accompagnée d'une médiatrice de la Ville.

Le Pass Jeunes Citoyens

Ce dispositif permet aux jeunes de 16 à 25 ans de percevoir une aide de 500 €, en contrepartie de 40h d'engagement citoyen au sein d'associations ou de services de la ville.

Cette aide (400 € du Département de l'Essonne et 100 € de la ville de Chilly-Mazarin) permet d'accompagner les jeunes sur un projet d'études, de mobilité, de logement…

Ce dispositif devrait évoluer en 2023 car le Département de l'Essonne vient d'informer la municipalité de l'arrêt du Tremplin citoyen qui donne droit aux 400 €.

Jobs d’été

La Municipalité a reconduit cette année les jobs d’été pour les 16-17 ans. Cette opération organisée par le Point Information Jeunesse (PIJ) et la Direction des ressources humaines (DRH) de la Ville, a pour objectif de favoriser l’autonomie et l’accès à l’emploi des jeunes en leur offrant une première expérience professionnelle.

Dix postes sont proposés dans divers services, tels que l’enfance, l’état-civil, les sports, les solidarités ou encore les services techniques. Pour postuler, les jeunes doivent être résidents de Chilly-Mazarin, avoir entre 16 et 17 ans, ne pas avoir déjà effectué un job d’été à Chilly-Mazarin et être disponibles deux semaines consécutives sur la période de juillet-août.

Les jeunes intéressés sont invités à déposer leurs CV et lettre de motivation au PIJ, **jusqu’au 30 avril**. Les entretiens d’embauche auront lieu fin mai et Madame la Maire recevra les candidats retenus pour la signature des contrats fin juin.

Le Contrat Engagement Jeune

Ce dispositif s’adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, il est porté par la Mission locale Vitalis.

Il propose un parcours complet d’insertion dans le monde professionnel. Il s’agit tout d’abord d’identifier les appétences, les motivations et les compétences du jeune en matière d’employabilité. Ce parcours peut durer jusqu’à 12 mois, période durant laquelle il participera à 15-20h par semaine d’actions individuelles.

Dans ce cadre, le jeune bénéficiera d’un suivi par un conseiller référent dédié, jalonné de points réguliers et du versement d’une allocation jusqu’à 520 € par mois.

Le Service Civique

Depuis début 2023, la municipalité offre la possibilités aux jeunes de 16 à 25 ans d’effectuer un Service Civique au sein de la collectivité.

Ce dispositif offre à tout Chiroquois volontaire, l’opportunité de servir les valeurs de la République et de s’engager en faveur d’un projet citoyen en effectuant une mission d’intérêt général.

Les missions, d’une durée de 6 à 12 mois, à raison de 24h par semaine minimum, doivent se faire dans l’un des domaines d’action suivants :

- santé
- culture et loisirs
- éducation pour tous
- sport
- environnement
- mémoire et citoyenneté
- développement international et action humanitaire
- intervention d’urgence et citoyenneté européenne.

Il ne s’agit ni d’un stage, ni de bénévolat, ni d’un emploi salarié. Le volontaire perçoit une indemnité de 600 € et une première expérience professionnelle, à valoriser pour accéder à un premier emploi.